

22B11

SAINT JEAN BAPTISTE VIANNEY

Légende

Carte des titres miniers

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
- P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- N-Refus de renouveler, Z-Désistement
- R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:

- Oi Ouvert sous conditions, Oj Ouvert, Fj Fermé, Nj Non autorisé, Tj En traitement

Substance extraite:

- G1 Gravier, G2 Dolomie, G3 Autre
- G4 Sable de silice, G5 Inconnu, F1 Ferromagnésium, F2 Ferme concassée, F3 Calcite
- G6 Calcaire, J1 Terre jaune, R1 Résidu minier inertes, R2 Sable
- E1 Minerai de fer, E2 Minerai de manganèse, E3 Minerai de silice, N1 Terre noire, T1 Tourbe

Statut du site d'extraction:

- Oi Ouvert sous conditions, Oj Ouvert, Fj Fermé, Nj Non autorisé, Tj En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périétre urbaine
- Terrain soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de renvoi et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Terrain ou le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Missanan de Béthanie, Essipit, Mashouash, Nutsukuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
est de 20°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 4,5"
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

